

Mairie 02.99.69.70.52 feins@orange.fr
Permanences : Maire et Adjointes sur rendez-vous
Ouverture du secrétariat :
lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h
mercredi : 13h30 à 16h30
samedi : 9h00 à 11h30

Services de garde Services d'urgence

Pharmacie : **32 37** (service payant 0,24 mn)
Médecins de garde : **36 24**
SAMU : **15**
Pompiers : **18**
Gendarmerie : **17**

INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal : 30 novembre 2018 à 20h30

MAIRIE

► Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune organise son traditionnel repas de fin d'année le 1^{er} décembre 2018. Les personnes ayant 65 ans dans l'année sont priées de se présenter au secrétariat de la mairie pour procéder à leur inscription.

► **Réunion publique de restitutions « ZONES HUMIDES » 15 novembre à 20h30 à la salle des Fêtes de Feins**

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet* a démarré courant avril, l'inventaire des zones humides sur le territoire communal.



Cet inventaire va permettre de localiser et de caractériser ces zones, parmi les milieux naturels les plus dégradés et les plus menacés en France et dont la protection est aujourd'hui un enjeu majeur de par les fonctions et les services que ces milieux peuvent nous rendre.

- Régulation hydrologique : protection contre les crues comme les sécheresses,

- Épuration de l'eau : rôle de filtre des cours d'eau des parcelles cultivées ou urbanisées, zones de dégradation de la pollution (nitrates, phosphore, pesticides...),

- Écologique : les zones humides sont d'importants réservoirs de biodiversité.

L'objectif de cet inventaire est d'informer de la présence de ces espaces dont la préservation et la gestion durable sont d'intérêt général (Code de l'Environnement) et sur lesquels les travaux sont réglementés.

Ce travail d'inventaire a été réalisé par un bureau d'étude missionné par le Syndicat de Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet. Il est réalisé en collaboration étroite avec la commune de Feins qui a mis en place un groupe communal dédié pour suivre cette étude. Ce groupe communal est composé d'élus, d'agriculteurs, représentant d'association etc ...

Les résultats de cet inventaire sont consultables en mairie durant 3 semaines afin que chaque citoyen puisse avoir accès à cette information et y faire des remarques le cas échéant.

* Ce syndicat créé en 2004 compte aujourd'hui 28 communes adhérentes. Il a pour mission l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (rivières, zones humides etc...) - Plus d'informations sur le site du syndicat : www.bvii.fr



Prairie humide à juncs



Bande boisée des rives



Mare

ACPG-CATM

A l'occasion de la cérémonie du **11 novembre 2018**, les enfants de l'école Pierre-Marie CHOLLET vous présenteront une exposition pour le centenaire de la guerre 1914-1918. Rendez vous à 11h00 au monument aux morts.

Journée des vergers

Samedi 10 novembre
à Sens-de-Bretagne



Au programme :

- 10h Ouverture de la journée.
- 10h30 Conférence sur les Vergers d'Autrefois par l'Association des Mordus de la pomme.
- 12h Remise des prix du Concours photo "Paysages et biodiversité".
- 12h30 Concert de musique irlandaise sur le temps du déjeuner (**restauration possible sur place**).
- 14h et 16h30 Spectacles pour petits et grands (Marie Chiff'mine et Lombric fourchu).
- 15h Présentation projet Pommes d'Ados par le GPAS et démonstration de recettes autour de la pomme.

Des expositions sur les pommes et les poires, ainsi que des stands de dégustation seront présents tout au long de la journée ainsi qu'un stand « Comment fabriquer un bon jus de pomme ». Buvette et restauration sur place.



.....
Dans le cadre du programme de valorisation du bois de bocage de son territoire, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné produit depuis quelques années du bois bûche d'origine locale.

Une vente de déstockage à destination des particuliers du territoire est organisée cet hiver.

Le bois proposé à la vente a les caractéristiques suivantes :

- Essences : chêne et châtaignier en mélange à 95% + essences diverses (peuplier, résineux) en très faible quantité
- Bois fendu en bouts de 30 ou 50cm
- Bois sec (Taux d'humidité inférieur à 25%)

Tarif non livré (bois disponible sur une plateforme de la ZA de la Bourdonnais à La Mézière) :

- **75€ TTC le stère en bouts de 50cm**
- **80€ TTC le stère en bouts de 30cm**

Livraison (en option) : 15€ pour 1 à 3 stères

Commande disponible à partir de la fin novembre, sous 1 mois après le traitement du bon de commande.

Les quantités de bois à vendre étant limitées, **les commandes seront traitées par ordre d'arrivée.**

Les bons de commande sont disponibles en mairie et à envoyer

par mail à camille.jamet@valdille-aubigne.fr ou par courrier à Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné 1 La Métairie 35520 Montreuil le Gast

FORUM DE L'EMPLOI ET DE L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

VENDREDI 16 & SAMEDI 17 NOVEMBRE 2018

Programme Les entreprises et centres de formation seront présents tout au long du forum

Vendredi 16

10h à 12h Job dating (sur inscription)

Temps d'information collective

- **12h à 12h30** Aides à l'embauche
- **14h à 15h** Services à la personne
- **15h à 16h** Conseils en évolution professionnelle
- **16h à 17h** Les métiers qui recrutent

Samedi 17

Temps d'information collective

- **9h30 à 11h** Conseils en évolution professionnelle
- **11h à 12h** Création d'entreprises

Secteurs d'activité : Bâtiment, transports, loisirs, commerce, hôtellerie-restauration, numérique et

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

innovation, services à la personne, espaces verts/environnement.

Locaux de SMILE Coworking Office CAP MALO La Mézière – Entrée libre

Plus d'informations et liste des entreprises : www.valdille-aubigne.fr/forum-emploi

.....

Le Groupe de Pédagogie et d'Animation Sociale (GPAS) est une association à destination des jeunes de 12 à 18 ans qui habitent le Val d'Ille Aubigné.

Le dispositif n'a pas de local : Marie, Diane et Adeline sillonnent le territoire (en voiture, à vélo, à pied) pour se faire connaître en allant à la rencontre des jeunes sur leur commune mais aussi dans les différents collèges.

Dans un premier temps, il s'agit de leur proposer une activité sur leur commune qui sera gratuite et sans adhésion. Ensuite s'ils le souhaitent ils pourront adhérer et participer aux activités de découverte et aux projets qui se font en petit groupe. Les sorties proposées sont des invitations à partir à la découverte d'univers que les jeunes connaissent peu ou pas. Ainsi en groupe de 4 à 6 jeunes accompagnés d'un pédagogue, ils explorent et s'initient à des activités culturelles, sportives, professionnelles avec un accent mis sur la rencontre et l'envers du décor. Etre bénévole sur un festival, aller participer à un entraînement de boxe, rencontrer un créateur de jeux vidéos sont autant de découvertes possibles et beaucoup d'autres sont à imaginer en fonction des envies des jeunes.



Des séjours sont également organisés en Bretagne, en France mais aussi à l'étranger (pour les 15/18 ans) dans le cadre d'échanges européens. L'adhésion se fait au domicile des familles et coûte 2€, les activités coûtent 1€50.



- Voici un exemple de projets réalisés ces derniers mois : Fabrication d'un bateau en carton
- Visite du Roazhon Park
- Interview à la radio Canal B pour la présentation du projet « Pommes d'Ados »

Vous pouvez nous contacter au : 06 89 25 55 05 ou gpasvaldille@free.fr

.....

Le RIPAME organise une conférence sur « l'alimentation du jeune enfant »



le 22 novembre de 20h à 22hA la salle des loisirs rue du stade à
Animée par Aude SALMON, diététicienne.



Gratuit et ouvert à tous Réservation au 02 23 22 21 87 ou ripame@valdille-aubig

Que se joue-t-il pour l'enfant autour du repas ?

Que faire face à un enfant qui ne mange pas ? Qui mange trop ?



SMICTOM

Vous avez conservé vos journaux la benne sera présente sur la commune de Feins (parking de la salle des fêtes du 12 au 19 décembre.

BASSIN VERSANT DE L'ILLE ET L'ILLET

Offre d'emploi Secrétaire/Comptable

Le poste sera partagé sur deux collectivités dans le département d'Ille et Vilaine:le syndicat mixte du la Flume et le syndicat mixte du Bassin Versant de l'Ille et l'Illet. La personne devra assurer le secrétariat et la comptabilité des deux syndicats, une partie de la gestion des ressources humaines en lien avec les responsables des deux structures ainsi que le suivi administratif et financier. Plus d'informations sur le site de la commune de Feins.

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

CLIC

Parce que tous les bébés ont des choses à exprimer bien avant la verbalisation Parce que la communication est au cœur des relations sociales Parce que les signes sont à la portée de tous nous vous proposons ce cycle d'ateliers "Signes pour tous" !

Ouvert aux familles d'enfants en situation de handicap ou non.

Le tarif est de 15 euros par atelier, soit 90 euros pour le cycle complet.

Les ateliers se dérouleront à Betton (lieu précis donné lors de l'inscription)

Les thèmes sont les suivants : La journée de bébé - Le repas - La toilette - Les personnes et le animaux - La maison et le jardin - Les émotions et la communication.

Inscription : bureau@3ailes.org ou 06 88 56 69 21



ARCHITECTE CONSEIL

Une permanence de l'architecte conseil aura lieu le 15 novembre 2018. Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné au **02.99.55.69.80**

« We Ker, un territoire pour l'emploi »

La Mission Locale et la Maison de l'Emploi ont fusionné et se nomment dorénavant "We Ker, un territoire pour l'emploi".

Planning des permanences de Karen Wahid pour accueillir sur le territoire les jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi, de formation, d'orientation, d'appui au logement, à la santé et à la mobilité.

Permanences de St Aubin d'Aubigné les **mardis 6 ; 13 20 et 27 novembre 2018 le matin et l'après midi ; les mercredis 5 et 21 novembre 2018 l'après midi** au Point Accueil Emploi, place des Halles.

Permanences de Montreuil sur Ille les **mercredis 7 et 21 novembre 2018 le matin** à la mairie 19 avenue Alexis Rey.

Les rendez-vous sont à prendre auprès de la conseillère au 07 60 84 44 16 ou via les PAE de St Aubin d'Aubigné 02 99 55 42 42 ou de Cap Malo 02 23 22 21 83

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2018

Le vingt huit septembre deux mil dix huit, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christelle,

Absentsexcusés: Mme BOYER Pia donne pouvoir à Mme LE BOHEC Inès, M. HONORÉ Jean-Yves donne pouvoir à . FOUGLÉ Alain.

Secrétaire de séance : Mme PATRAT Annick

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 31 août 2018.

Point à ajouter : convention VEOLIA assistance technique

I – DIA

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 263 située «4, Rue de Dingé», propriété de Madame Michelle ETIENNE épouse BERTOUT, Monsieur Patrick ETIENNE et Madame Nelly ETIENNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

II – DEVIS INSTALLATION PPMS (PLAN PERSONNALISÉ MISE EN SURETÉ)

Madame Floriane COQUILLET, 3ème Adjointe au Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

installation d'un système PPMS est souhaitable pour l'école Pierre Marie Chollet de Feins.

La SARL COSFI présente un devis pour la fourniture de matériel, les études et suivi de chantier et les travaux d'installation. Le coût est de 4 011,00 € Hors taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de la société COSFI pour un montant de 4 011,00 € hors taxe et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

III – VEOLIA : CONTRÔLE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que dans le cadre des demandes d'urbanisme, les notaires interrogent le service administratif de la commune afin de savoir si les biens immobiliers (maisons / appartements) sont raccordés à l'assainissement collectif et demandent une attestation de bon fonctionnement. A ce titre, le service administratif les renvoie vers la société VÉOLIA qui facture 140 € la prestation (rédaction / rapport...) au propriétaire du bien.

Monsieur le Maire indique qu'une convention peut être conclue entre la société VÉOLIA et la commune de Feins afin de réduire le coût de cette prestation et de la porter à 100,00 €, le principe restant le même.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce principe de convention entre la société Véolia et la commune à partir de Janvier 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

IV – TAXE DE SÉJOUR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la loi des finances rectificative pour 2017 a modifié le régime en matière de taxe de séjour. Pour s'assurer d'une collecte correcte de la taxe en 2019 (notamment pour les hébergements dits « non classés », les collectivités locales doivent impérativement prendre une délibération avant le 1^{er} octobre.

Les modifications intervenues en 2018 sont de trois ordres :

- une évolution de certains tarifs planchers et plafonds ;
- la modification de certaines catégories d'hébergement ;
- l'instauration d'un tarif proportionnel pour les hébergements en attente de classement ou non classés.

Une fois la délibération prise, les collectivités sont tenues de saisir leurs tarifs de taxe de séjour dans l'application OCSIT@N de la direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Considérant que les collectivités doivent avoir une compétence « Tourisme » et un budget consacré au « Tourisme » afin de prétendre au régime en matière de taxe de séjour,

Considérant que la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné possède cette compétence « tourisme », il serait souhaitable que celle-ci mette en place ce régime en matière de taxe de séjour.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal souhaite la mise en place de ce régime en matière de taxe de séjour par la communauté de communes du Vald'ILle d'Aubigné.

V – SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors de l'attribution des subventions aux associations en séance du Conseil du 27 avril 2018, l'association « Comité des fêtes » avait sollicité la collectivité, cependant, la subvention n'a pas été attribuée.

Considérant cette demande de subvention à hauteur de 1 000 €, Monsieur le Maire propose d'attribuer ce montant pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, à la majorité, à 11 voix pour et 2 voix contre, le Conseil municipal accorde la subvention de 1 000 € à l'association « Comité des fêtes ».

VI – PRÉSENTATION RGPD (RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LA PROTECTION DES DONNÉES)

Monsieur Stéphane BODINAUD, Conseiller municipal, présente aux membres du Conseil municipal les impacts et les enjeux de la mise en œuvre du RGPD.

Considérant la délibération n° 048 – 2018 en date du 29 juin 2018, au titre du RGPD et au titre de la nomination d'un délégué à la protection des données,

Considérant qu'il convient de nommer un référent politique et un référent technique en interne au sein de la commune de Feins,

M. Stéphane BODINAUD est nommé référent politique et référent technique en interne au sein de la commune de Feins.

Une réunion préparatoire s'est tenue avec le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine le 12 septembre 2018 dans les locaux de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné à Montreuil le Gast.

Les thèmes abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

Rappel de la Réglementation et des grands principes existants (La réglementation ; les grands principes ; les définitions ; les acteurs),

Le Règlement Général sur la Protection des données (Objectifs ; Principes ; Droits renforcés),
Focus sur le délégué à la protection des données (Missions ; Choix ; Profils),
Comment se préparer à la mise en conformité (Présentation des éléments Méthodologiques).

Exposé :

Qu'est-ce que le RGPD :

Le Règlement général sur la protection des données est le nouveau cadre européen concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte couvre l'ensemble des résidents de l'Union européenne.

Objectif du RGPD :

L'objectif du RGPD est d'être le nouveau texte de référence dans l'Union européenne au sujet des données personnelles, en remplaçant une directive datant de 1995. Une réforme de la législation européenne apparaissait nécessaire au regard de sa relative vétusté, accentuée par l'explosion du numérique et l'apparition de nouveaux usages et la mise en place de nouveaux modèles économiques.

Il s'agit aussi d'harmoniser le panorama juridique européen en matière de protection des données personnelles, afin qu'il n'y ait qu'un seul et même cadre qui s'applique parmi l'ensemble des États membres, que ce soit en France, en Allemagne, en Italie ou en Espagne ainsi que dans la vingtaine d'autres pays de l'Union.

Quand entre-t-il en vigueur :

Le RGPD est entré en vigueur le **25 mai 2018**

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle :

Une donnée personnelle (ou donnée à caractère personnel) est une information qui permet d'identifier une personne physique, directement ou indirectement. Il peut s'agir d'un nom, d'une photographie, d'une adresse IP, d'un numéro de téléphone, d'un identifiant de connexion informatique, d'une adresse postale, d'une empreinte, d'un enregistrement vocal, d'un numéro de sécurité sociale, d'un mail, etc.

Certaines données sont sensibles, car elles touchent à des informations qui peuvent donner lieu à de la discrimination ou des préjugés : une opinion politique, une sensibilité religieuse, un engagement syndical, une appartenance ethnique, une orientation sexuelle, une situation médicale ou des idées philosophiques sont des données sensibles. Elles ont un cadre particulier, qui interdit toute collecte préalable sans consentement écrit, clair et explicite, et pour des cas précis, validés par la Cnil et dont l'intérêt public est avéré.

Qui est concerné :

Toutes les structures manipulant des données personnelles. Toutes les communes de France sont donc concernées.

Que faire pour se mettre en conformité (conseils de la CNIL) :

- Désigner un pilote : Pour piloter la gouvernance des données personnelles de votre structure, vous aurez besoin d'un véritable chef d'orchestre qui exercera une mission d'information, de conseil et de contrôle en interne : le délégué à la protection des données (DPD).
- Cartographier : Pour mesurer concrètement l'impact du règlement européen sur la protection des données que vous traitez, commencez par recenser de façon précise vos traitements de données personnelles. L'élaboration d'un registre des traitements vous permet de faire le point.
- Prioriser : Sur la base de votre registre, identifiez les actions à mener pour vous conformer aux obligations actuelles et à venir. Priorisez ces actions au regard des risques que font peser vos traitements sur les droits et les libertés des personnes concernées.
- Gérer les risques : Si vous avez identifié des traitements de données personnelles susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes concernées, vous devrez mener, pour chacun de ces traitements, une analyse d'impact sur la protection des données (PIA).
- Organiser : Pour assurer un haut niveau de protection des données personnelles en permanence, mettez en place des procédures internes qui garantissent la prise en compte de la protection des données à tout moment, en prenant en compte l'ensemble des événements qui peuvent survenir au cours de la vie d'un traitement (ex : faille de sécurité, gestion des demande de rectification ou d'accès, modification des données collectées, changement de prestataire).
- Documenter : Pour prouver votre conformité au règlement, vous devez constituer et regrouper la documentation nécessaire. Les actions et documents réalisés à chaque étape doivent être réexaminés et

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

actualisés régulièrement pour assurer une protection des données en continu.

Proposition d'accompagnement du CDG 35 :

Le CDG 35 propose une offre de délégué à la protection des données (DPD) comprenant les services suivants :

- Audit initial (état des lieux)
- Appui au recueil pour élaborer un registre des traitements
- Analyse du registre et préconisations sur les démarches à engager
- Informations sur de nouvelles obligations réglementaires (évolutions)
- Sollicitation et conseil pour de nouveaux traitements
- Interface CNIL en cas de contrôle / de fuite de données

Tarifs annuels (convention de 3 ans) :

| Strate | | Volume de jours | Tarif proposé |
|-----------------------------------|------------------|-----------------|---------------|
| Communes | < 2000 hbts | 1.5 | 850 € |
| | 2000 à 5000 hbts | 2.25 | 1 250 € |
| | > 5000 hbts | 4 | 2 300 € |
| ComCom & Syndicats Intercommunaux | | | |
| Comm Agglomération | | 6 | 3 500€ |

OU

0,37€ par habitant si adhésion communauté de communes + communes du territoire (à minima 50% des communes).

18 des 19 communes du Val d'Ille-Aubigné se sont montrées intéressées par la prestation d'accompagnement du CDG35 mutualisée lors de la présentation du sujet en bureau communautaire.

La clé de répartition financière qui a été retenue est la suivante :

- Montant total pour les 18 communes intéressées : 12.588,14€
- 1,150€ sont pris en charge par l'EPCI
- le reste de l'enveloppe étant répartie entre les communes au prorata de leur population.

Soit pour la commune de **FEINS**, un montant de **316,36 €** par an (convention triennale) pouvant être amené à évoluer en fonction de l'évolution de la population communale (délibération du conseil communautaire du 11 septembre 2018).

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention avec le CDG35 dans les termes de la mutualisation évoquée ci-dessus.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de désigner par la suite le CDG35 comme délégué à la protection des données personnelles auprès de la CNIL.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'engager la dépense de **316,36 €** par an au titre du remboursement de la communauté de communes.

Considérant qu'une délibération n° 048 - 2018 a été actée lors de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2018 au titre du RGPD, et au titre de la nomination d'un délégué à la protection des données,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le CDG35 dans les termes de la mutualisation évoquée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à désigner par la suite le CDG35 comme délégué à la protection des données personnelles auprès de la CNIL.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la dépense de **316,36 €** par an au titre du remboursement de la communauté de communes.

ANNULE la délibération n° 048 – 2018 au titre du RGPD, et au titre de la nomination d'un délégué à la protection des données.

VII – SALLE MUTIFONCTIONS : CHOIX ARCHITECTES

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

SALLE MULTIFONCTIONS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un appel d'offre de maîtrise d'œuvre pour le Choix d'un maître d'œuvre (sur compétences, références et moyens) a été lancé afin de procéder à la sélection d'un candidat à la conception de la nouvelle salle des fêtes.

Cet appel à candidature permet à des équipes pluridisciplinaires, de présenter la constitution de l'équipe et une esquisse programmatique.

L'analyse des offres a permis de sélectionner 3 candidats

- sur le prix de 40 % - taux mission de base + mission complémentaire (OPC)

- et sur la valeur technique de 60 % - Les références équivalentes au projet (20%) - La composition de l'équipe et le CV des intervenants (20%) - Planning des Études (20%).

| Prestataires | Montant HT | Note technique Note / 60 | Note Prestations Note / 40 | Total | Classement |
|------------------|------------|-----------------------------|-------------------------------|-------|------------|
| A'DAO - CMOI | 64680€ | 60 | 31,41 | 91,41 | 1 |
| LOUVEL | 64 045 € | 60 | 24,11 | 84,11 | 2 |
| ALT 127 - CMOI | 73 260 € | 55 | 28,41 | | |
| GINGAT BK - CMOI | 66 000€ | 50 | 31,54 | | |
| PIEL | 53 697 € | 35 | 38,76 | | |
| COUASNON | 57 420 € | 45 | 26,90 | | |
| PETR | 51 480 € | 30 | 37,40 | | |

Après audition des 3 cabinets d'architecte, l'analyse des offres se décompose comme suit :

| Prestataires | Montant HT | Avis résumé des auditions | Total |
|----------------|------------|--|-------|
| ALT 127 - CMOI | 64 680€ | Honoraire : 64 680€ Point négatif - a moins traité l'aspect fonctionnalité du bâtiment Point positif : - Implantation conforme a notre proposition - a traité l'aspect extérieur dans l'environnement du site | 1 |
| LOUVEL | 61 430€ | Honoraires : 61430€ Point négatif - Implantation non conforme a notre proposition - n'a pas traité l'aspect extérieur dans l'environnement du site Point positif : - démarche de fonctionnalité du bâtiment | 2 |
| A'DAO - CMOI | 64 680 € | Horaires : 58 080€ + OPC 6600€ = 64 680€ Point négatif - n'a jamais construit de salle des fêtes - prestation peu convaincante Point positif : - Implantation conforme a notre proposition | 3 |

Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet ALT 127 - CMOI

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, à 11 voix pour et 2 abstentions, valide l'offre du cabinet ALT127 – CMOI pour un montant de 64 680,00 € pour la mission Architecture et la mission OPC (Ordonnancement /Programmation /Conception)

- autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

AMÉNAGEMENT SÉCURITÉ
RUE DE MONTREUIL ET RUE DES ÉCOLES
PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de subvention à la Préfecture au titre de la DETR, dans le cadre du projet d'aménagement de la rue des écoles et de la rue de Montreuil. Cette subvention a été sollicitée.

Par arrêté préfectoral en date du 27 mars 2018, la subvention a été calculée avec un montant subventionnable de 228 881,69 € hors taxe avec un taux de subvention de 40 %. Le montant attribué est de 91 552,68 €.

Suite à l'avancée du projet et aux devis définitifs, les coûts s'élèvent à 292 814,00 €.

Le plan de financement définitif se décompose comme suit :

Le montant total est de 292 814,00 €.

Montant en Euros hors taxe

Montant en Euros hors taxe

| DÉPENSES | Montant HT | RECETTES | Montant |
|-------------------------------------|------------------|---|------------------|
| Projet | 276 364 € | DETR 40% | 117 126 € |
| Plan topographique | 1 552€ | Financement bande de roulement (Département) | 25 500,00 € |
| Mission Maîtrise d'œuvre | 9 700 € | Amende police | 10 700 € |
| Étude Structure chaussée et réseaux | 2929,69 € | | |
| Mission SPS - contrôle | 2268,31 € | AUTOFINANCEMENT | 139 488 € |
| TOTAL H.T. | 292 814 € | TOTAL H.T. | 292 814 € |

XIII – QUESTIONS DIVERSES

Travaux d'aménagement VOIRIE Rue de Montreuil et Rue des écoles :

Zone 30 par endroit.

Préconisation Zone 30 dans toute l'agglomération de Feins.

Contrôle des équipements sportifs

Le contrôle a eu lieu en septembre 2018. Le terrain multisport sera désormais à contrôler tous les ans.

Vignette CRIT' AIR

L'acquisition de la vignette CRIT' AIR, au prix de 3,62 € s'effectue uniquement sur le site gouvernemental : www.certificat-air.gouv.fr

Dès le 1^{er} octobre 2018, toute information officielle sur la circulation différenciée est sur le site internet de la Préfecture :

<http://ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-déplacement-et-securite-routiere/Dispositif-Crit-Air>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05 minutes.

Conseil municipal

Prochaines réunions les 26 octobre, 30 novembre, 21 décembre 2018 à 20h30.

PETITES ANNONCES

Les annonces sont éditées sous l'entière responsabilité des annonceurs

Vends grande glace murale avec
bahut bas
prix 300€
Tél : 06 40 74 57 44

Vends
Tondeuse à gazon de 900W, largeur de coupe 32 cm
Coupe bordure électrique de 300W, largeur de coupe 25 cm
80€ les deux
Tél : 06 43 20 19 13

INFORMATIONS- MANIFESTATIONS



L'école Pierre-Marie CHOLLET
et l'APE de Feins vous proposent
une vente de Sapins de Noël Nordmann
Livraison à l'école
le **vendredi 7 décembre à partir de 16h30**

Bons de commande disponibles dans les commerces de la commune, à remettre dans la boîte aux lettres APE à l'école.

ESKELL WEST

vous propose de fêter Thanksgiving le 25 novembre
à 12h au Relais du Boulet
Merci de vous inscrire avant 11 novembre au 02 23 22 54 85



l'Association INUTILE COMME LA PLUIE et Le RELAIS du BOULET

**Enfants
Adultes**

SOIRÉE FRISSON ET FANTASTIQUE
Vendredi 16 novembre 2018

Au Relais du Boulet **Entrée libre 20h**

Venez déguisé

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.

Dépôt légal : 37

Directeur de la publication : Alain FOUGLÉ

Réalisation : Mairie de FEINS

Nombre d'exemplaires : 120